

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Martinville tenue le lundi le 13 mai 2024 à 19 h 30 à la salle du conseil, située au 233 rue Principale Est, à Martinville, à laquelle sont présents :

Mme Marie-Pierre Dubeau
M. Ludovic Ellefsen
M. Sylvain Côté

Mme Patricia Gardner
Mme Christiane Paquet
M. Gaby Côté

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Michel-Henri Goyette.

Madame Julie Létourneau, directrice générale, greffière-trésorière, est aussi présente.

ORDRE DU JOUR LUNDI 13 MAI 2024

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Période de questions
3. Visiteurs
4. Adoption de l'ordre du jour (modification, ajout et retrait)
5. Adoption des procès-verbaux
 - 5.1 Séance ordinaire du 8 avril 2024
6. Suivi des affaires découlant du point no 5
7. Correspondance
8. Rapport des comités et délégués
 - 8.1 Rapport du maire
 - 8.1.1. Activités mensuelles
 - 8.2. Dépôt des rapports des inspecteurs
 - 8.2.1. Rapport de l'inspecteur municipal
 - 8.2.2. Frais de déplacement des inspecteurs
 - 8.3. Sécurité publique
 - 8.4. Embellissement
 - 8.5. Famille et Aînés
 - 8.6. Voirie
 - 8.7. Urbanisme et Environnement
 - 8.8. Loisirs et Fond de développement
 - 8.9. Eau potable et Eaux usées
 - 8.10. Réseau Biblio et Culture
9. Adoption des projets de règlements et règlements (incluant les avis de motion)
 - 9.1. Adoption du règlement numéro 2024-101 modifiant le règlement no. 2016-103 intitulé règlement de zonage, concernant les dispositions sur les logements dans les bâtiments accessoires et la cartographie des milieux humides
10. Présentation et adoption des comptes
 - 10.1.1. Présentation des dépenses déjà autorisées, des dépenses incompressibles et des comptes à payer
 - 10.1.2. Présentation des salaires
11. Autres points à discuter
 - Affaires nouvelles
 - 11.1. Maison des jeunes de Coaticook / Demande de commandite pour le spectacle Accro à la vie!
 - 11.2. Groupe SomR inc. / Soumission pour le système de rangement pour la bibliothèque
 - 11.3. Pavillon des arts et de la culture de Coaticook / Demande de partenariat pour la saison 2024-2025
 - 11.4. Adjudication de la soumission pour la réparation d'asphalte sur la route 208
 - 11.5. Dossier de la TECQ : Appel important de la FCM à toutes les municipalités

- 11.6. Autorisation à la direction générale de mandater une firme d'évaluation agréée pour l'évaluation du bâtiment de la bibliothèque
- 11.7. Archives / Autorisation de la destruction des documents
- 11.8. Adoption du rapport annuel en sécurité incendie - 2023
- 11.9. États financiers 2023 et rapport du vérificateur
- 11.10. Comité CCU – Nomination des membres
- 11.11. Comité CCU – Entériner l'achat des formations à 3 membres et autoriser l'achat de la formations au 2 autres membres
- 11.12. Voyages de gravier sur les chemins privés Fauteux et Gilbert
- 11.13. Programmation TECQ 2019-2023
- 11.14. Politique de la famille / naissance d'Émile St-Laurent
- 11.15. Fondation québécoise du Cancer / Demande de dons
- 11.16. Inscription au tournoi de poches de la MRC de Coaticook
- 11.17. Approbation de la soumission d'Emmanuelle Roberge, photographe
- 11.18. Les Services EXP / autorisation du mandat pour l'installation d'un serpent
- 12. Période de questions
- 13. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Monsieur Michel-Henri Goyette et ouvre la séance à 19 h 30 en souhaitant la bienvenue aux membres du conseil et constate le quorum.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

3. VISITEURS

Aucun

20240501

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (modification, ajout et retrait)

Il est proposé par la conseillère Marie-Pierre Dubeau

Appuyée par le conseiller Gaby Côté

ET RÉSOLU QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance, tel que modifié, en conformité avec le règlement numéro 2004-103.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

20240502

5.1. Séance ordinaire du 8 avril 2024

Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet

Appuyé par le conseiller Ludovic Ellefsen

ET RÉSOLU QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6. SUIVI DES AFFAIRES DÉCOULANT DU POINT N° 5

Chauffage au Centre Saint-Martin

Eau potable

20240503

7. Correspondance

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la correspondance déposée le 13 mai 2024.

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté**

ET RÉSOLU D'autoriser la direction générale à procéder selon les politiques en vigueur et les directives du conseil pour la conservation ou la destruction des documents de correspondance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8. RAPPORT DES COMITÉS ET DÉLÉGUÉS

8.1. Rapport du maire

8.1.1. Activités mensuelles

Monsieur le Maire mentionne les différentes rencontres auxquelles il a participé, à savoir le CA de la MRC de Coaticook, comité développement économique de la MRC de Coaticook, comité d'occupation du territoire, rencontre Récup Estrie, rencontre CA Acti-Bus, Régie intermunicipales de gestion des déchets de la région de Coaticook (RIGDSC), CSP police, CSP incendie, AGA Acti-bus, CA de Récup-Estrie, visite sentier de la meunerie avec Sylvie Masse, visite immeuble potentiel Coaticook, Consultation citoyenne éoliennes Saint-Herménégilde et Dixville, visite chercheurs multidisciplinaires PVM Université Laval, COT MRC de Coaticook et rencontre avec des biologistes du MFP au PVM.

8.2. Dépôt des rapports des inspecteurs Rapport de l'inspecteur municipal

Monsieur Gilles Gendron, inspecteur en voirie, dépose le rapport de l'inspecteur municipal et en énonce les grandes lignes, les chemins endommagés par les fortes pluies du jeudi 2 mai, le gravier sera étendu, pose des nouvelles lumières de rues sur les routes du MTQ, le jardin communautaire au Centre Saint-Martin la terre est égalisée, consommation d'eau excessive, les fils dans la terre du poteau électrique au poste de pompage ont fait un court circuit, les pompes n'ont pas fonctionné le 2 mai, la couverture du bâtiment du bureau municipal est terminée, l'eau a passé par-dessus la passerelle au barrage le 2 mai.

8.2.1. Frais de déplacement des inspecteurs

Aucun

8.3. Sécurité publique

Aucun .

8.4. Embellissement

Les membres du conseil demandent si il y a un suivi pour le terrassement avec fleurs sur le terrain en avant au bureau municipal. La municipalité n'a reçu aucune recommandation à ce jour. Un suivi sera effectué auprès du Maître Jardinier.

8.5. Famille et Aînés Aucun

8.6. Voirie

Aucun

8.7. **Urbanisme et Environnement**

Aucun

8.8. **Loisirs et Fond de développement**

Madame la conseillère Patricia Gardner, informe les membres du conseil qu'il y aura une ligue des Petits Bonshommes (baseball) cet été, le film au Centre Saint-Martin le 17 mai, la vente de garage le 25 mai et demande à ce que les toilettes au sous-sol de la bibliothèque soit accessible puisque les tables seront installées dans le stationnement de la bibliothèque.

8.9. **Eau potable et eaux usées**

Aucun

8.10. **Réseau Biblio et Culture**

Aucun

9. **Adoption des projets de règlements et règlements (incluant les avis de motion)**

20240504

9.1. **Adoption du règlement numéro 2024-101 modifiant le règlement no. 2016-103 intitulé règlement de zonage, concernant les dispositions sur les logements dans les bâtiments accessoires et la cartographie des milieux humides**

**Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par la conseillère Marie-Pierre Dubeau**

ET RÉSOLU D'adopter le règlement 2024-101 modifiant le règlement numéro 2016-103 intitulé règlement de zonage, concernant les dispositions sur les logements dans les bâtiments accessoires et la cartographie des milieux humides.

Dispense de lecture est également demandée étant donné que chaque membre du conseil a reçu le projet de règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10. **Présentation et adoption des comptes**

20240505

10.1. **Présentation des comptes à payer**

**Il est proposé par le conseiller Gaby Côté
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté**

ET RÉSOLU D'accepter les dépenses incompressibles et les dépenses déjà autorisées par le conseil au montant de 75 044,26 \$ et d'accepter les comptes à payer au montant de 63 918,38 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20240506

10.1.1. Présentation des salaires, frais de déplacements

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet
Appuyée par le conseiller Sylvain Côté**

ET RÉSOLU D'entériner les versements des salaires nets pour le mois d'avril 2024 au montant de 17 770,94 \$ et les frais de déplacements au montant de 566,80 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11. AUTRES POINTS À DISCUTER - AFFAIRES NOUVELLES

20240507

11.1. Maison des jeunes de Coaticook / Demande de commandite pour le spectacle Accro à la vie!

**Il est proposé par la conseillère Marie-Pierre Dubeau
Appuyée par la conseillère Patricia Gardner**

ET RÉSOLU D'autoriser un don au montant de 100 \$ à la Maison des jeunes de Coaticook, tel que prévu lors de l'adoption du budget 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20240508

11.2. Groupe SomR inc. / Soumission pour le système de rangement pour la bibliothèque

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet
Appuyée par le conseiller Sylvain Côté**

ET RÉSOLU D'autoriser l'achat d'une système de rangement pour la bibliothèque au montant de 6 155 \$ plus taxes, tel qu'indiqué dans la soumission déposée le 6 mars 2024 par Groupe SomR inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20240509

11.3. Pavillon des arts et de la culture de Coaticook / Demande de partenariat pour la saison 2024-2025

**Il est proposé par le conseiller Gaby Côté
Appuyée par le conseiller Ludovic Ellefsen**

ET RÉSOLU D'autoriser un don au montant de 100 \$ au Pavillon des arts et de la culture de Coaticook, tel que prévu lors de l'adoption du budget 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20240510

11.4. Adjudication de la soumission pour la réparation d'asphalte sur la route 208

**Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyée par la conseillère Patricia Gardner**

ET RÉSOLU D'adjuger la soumission de Pavages Lavallée & Tanguay pour l'asphaltage de la réparation sur la route 208 au montant de 6 198 \$ plus taxes, tel qu'indiqué dans la soumission du 15 avril 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
PRÉSENTS

20240511

**11.5. Dossier de la TECQ : Appel important de la FCM à toutes les municipalités
Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique**

ATTENDU QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

ATTENDU QUE, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

ATTENDU QUE, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

ATTENDU QUE, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale *existante* atteint environ 170 milliards de dollars;

ATTENDU QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

ATTENDU QUE, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

ATTENDU QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

ATTENDU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

QUE le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

QUE la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté**

ET RÉSOLU D'autoriser la direction générale de mandater une firme d'évaluation agréé pour faire une évaluation du bâtiment de la bibliothèque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20240513

11.7. Archives / Autorisation de la destruction des documents

ATTENDU QUE L'Archiviste Michel Hamel dépose la liste des documents à détruire aux membres du conseil datée du 18 avril 2024 et demande l'autorisation de destruction de ces documents ;

**Il est proposé par le conseiller Gaby Côté
Appuyé par la conseillère Marie-Pierre Dubeau**

ET RÉSOLU D'autoriser la direction générale de la municipalité de Martinville a procédé à la destruction des documents listée dans le document présenté par L'Archiviste Michel Hamel le 18 avril 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20240514

11.8. Adoption du rapport annuel en sécurité incendie - 2023

ATTENDU QUE dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Coaticook, un rapport annuel doit être produit permettant ainsi de documenter et d'établir les statistiques en incendie sur le territoire, en conformité avec l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., c. S-3.4);

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Martinville prend en compte le rapport annuel pour l'année 2023 de la MRC de Coaticook tel qu'adopté par la MRC en avril dernier et en fait sien comme ici au long reproduit;

ATTENDU QUE les municipalités locales doivent aux termes de l'article 34 de la Loi sur la sécurité incendie «communiquer au ministre, au plus tard le 31 mars de l'année qui suit l'incendie, la date, l'heure et le lieu de survenance de l'incendie, la nature des préjudices, l'évaluation des dommages causés et, s'ils sont connus, le point d'origine, les causes probables et les circonstances immédiates de l'incendie que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens endommagés et le déroulement des événements», communément appelé «DSI»;

**Il est proposé par le conseiller Gaby Côté
Appuyé par la conseillère Patricia Gardner**

ET RÉSOLU D'approuver le rapport annuel de la MRC de Coaticook dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie au 31 décembre 2023, tel que présenté ;

ET de transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de Coaticook et au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20240515

11.9. États financiers 2023 et rapport du vérificateur

ATTENDU QUE conformément à l'article 176.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1) et la réglementation en vigueur, un avis public annonçant le dépôt du rapport financier fut publié ;

ATTENDU QUE conformément à la loi, le rapport du vérificateur externe et les états financiers sont déposés suite à l'audit effectué pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023 de la Municipalité de Martinville, tel que préparés par Pellerin Potvin Gagnon sencrl ;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte le rapport ainsi que les états financiers et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**Il est proposé par la conseillère Patricia Gardner
Appuyé par la conseillère Marie-Pierre Dubeau**

ET RÉSOLU d'adopter le rapport du vérificateur externe suite à l'audit effectué pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023, tel que préparé et présenté ainsi que les états financiers Pellerin Potvin Gagnon sencrl.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20240516

11.10. Comité CCU – Nomination des membres

**Il est proposé par la conseillère Patricia Gardner
Appuyé par la conseillère Marie-Pierre Dubeau**

ET RÉSOLU de nommer :
Gaby Côté (conseiller)
Sylvain Côté (conseiller)
François Bastien (citoyen)
Sylvain Côté (citoyen)
Virginie Paul (citoyenne)
membres du comité CCU pour un terme de 2 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20240517

11.11. Entériner l'achat des formations à 3 membres et autoriser l'achat de la formations au 2 autres membres

**Il est proposé par le conseiller Ludovic Ellefsen
Appuyé par la conseillère Marie-Pierre Dubeau**

ET RÉSOLU d'entériner l'achat de 3 formations obligatoires offert par la FQM pour les membres du comité CCU François Bastien, Gaby Côté et Sylvain Côté (citoyen)

ET d'autoriser l'achat de 2 formations obligatoires offert par la FQM pour les membres du comité CCU Sylvain Côté (conseiller) et Virginie Paul.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20240518

11.12. Voyages de gravier sur les chemins privés Fauteux et Gilbert / mandat à l'arpenteur-géomètre

**Il est proposé par la conseillère Marie-Pierre Dubeau
Appuyé par le conseiller Ludovic Ellefsen**

ET RÉSOLU que la municipalité ne peut pas livrer des voyages de gravier sur les chemins Fauteux et Gilbert puisque ceux-ci sont privés.

D'autoriser la direction générale à mandater l'arpenteur-géomètre, Daniel Parent, que celui-ci puisse déposer un document officialisant que les chemins Fauteux et Gilbert sont privés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20240519

11.13. Programmation TECQ 2019-2023

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par la conseillère Patricia Gardner**

ET RÉSOLU QUE :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des

investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n°7 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n°7 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20240520

11.14. Politique de la famille / naissance d'Émile St-Laurent

**Il est proposé par le conseiller Ludovic Ellefsen
Appuyé par la conseillère Christiane Paquet**

ET RÉSOLU de remettre la somme de cent dollars (100 \$) à Mélissa Laplante pour la naissance d'Émile St-Laurent, en vertu de la politique familiale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

20240521

11.15. Fondation québécoise du Cancer / Demande de dons

**Il est proposé par le conseiller Gaby Côté
Appuyée par le conseiller Sylvain Côté**

ET RÉSOLU D'autoriser un don au montant de 250 \$ à la Fondation québécoise du Cancer, tel que prévu lors de l'adoption du budget 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20240522

11.16. Inscription au tournoi de poches de la MRC de Coaticook

**Il est proposé par la conseillère Patricia Gardner
Appuyée par la conseillère Marie-Pierre Dubeau**

ET RÉSOLU D'autoriser l'inscription de deux équipes (équipe de 2 joueurs) pour le tournoi de poches de la MRC de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20240523

11.17. Approbation de la soumission d'Emmanuelle Roberge, photographe

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet
Appuyée par le conseiller Gaby Côté**

ET RÉSOLU D'accepter la soumission d'Emmanuelle Roberge pour des photos du Parc du Vieux-Moulin, du barrage et des vestiges de la meunerie) au montant approximatif de 500 \$, tel qu'indiqué dans la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20240524

11.18. Les Services EXP / autorisation du mandat pour l'installation d'un serpentin

**Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet
Appuyée par la conseillère Patricia Gardner**

ET RÉSOLU De mandater Les services EXP pour les plans, les devis et l'installation de ce qui est nécessaire pour mettre la station de chloration à niveau et ce, le plus rapidement possible, au taux horaire selon le décret EXP incluant un escompte de 20 %, tel qu'indiqué dans le courriel du 14 mai 2024.

De remettre un échéancier des travaux auprès de la municipalité dans les plus brefs délais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12. Période de questions

Aucune question

20240525

13. Levée de la séance

**Il est proposé par le conseiller Ludovic Ellefsen
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté**

QUE la séance soit levée à 20 h 53.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Julie Létourneau,
directrice générale/greffière-trésorière

Michel-Henri Goyette, maire

“Je, Michel-Henri Goyette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.”